Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 32 (2005)

Heft: 4

Rubrik: Informations du DFAE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Habillage graphique unifié de l'Administration fédérale

Au printemps 2005, le Conseil fédéral a présenté le nouveau logo de la Confédération.

Les modifications que son adoption imposera coûteront quelque 25 millions et devraient être achevées d'ici fin 2006 au sein de l'Administration fédérale.

Le nouveau logo unifié de l'Administration fédérale se compose de l'écusson suisse accompagné de l'inscription «Confédération suisse» dans les quatre langues nationales – allemand, français, italien et romanche. D'ici la fin de l'année prochaine, ce logo unique devrait figurer sur tous les textes imprimés et électroniques. Le nom des départements, offices ou tous autres services fédéraux ainsi que d'autres langues ne font pas partie de ce logo.

Ce nouvel habillage graphique a été choisi sur la base d'un concours, dont les lauréats sont le groupe «CI Programm» de Zurich et «Definitiv Design» de Berne. D'entente avec la Chancellerie fédérale, cette équipe va élaborer l'ensemble de la présentation graphique de la Confédération. D'ici fin 2006, cet habillage sera introduit progressivement dans les divers départements et offices.

On estime que la réalisation de ce projet entraînera des coûts externes de 9 millions et des coûts internes de 16 millions de francs; d'un autre côté, elle permettra d'économiser chaque année quelque 7 millions de francs.

Avec cette nouvelle présentation unifiée, le Conseil fédéral veut améliorer la transparence des prestations de l'Etat, réaliser des économies grâce à la standardisation, renforcer le sentiment d'appartenance des collaboratrices et collaborateurs et simplifier la coopération entre les unités administratives.

En outre, la Chancellerie fédérale a été chargée de déceler les lacunes en matière de désignation systématique des diverses unités et d'élaborer des propositions de modification, d'entente avec les départements et offices concernés. Il s'agit notamment d'éviter les désignations anglo-saxonnes telles que «swissmint» (pour la Monnaie fédérale) ainsi que celles qui ne laissent pas apparaître clairement leur rapport avec l'Administration fédérale.

Dès le 1^{er} juillet 2005, les intérêts de l'épargne sont imposés

Au 1er juillet 2005 est entré en vigueur l'accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et la Communauté européenne. Il règle les retenues d'impôt sur les intérêts versés par les agents payeurs suisses.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, les intérêts provenant de placements non suisses¹ seront soumis en règle générale à des retenues d'impôt si les bénéficiaires de ces intérêts sont domiciliés dans un pays membre de l'UE. Cette mesure sera donc également appliquée aux Suisses de l'étranger qui touchent, par l'intermédiaire d'agents payeurs suisses, des intérêts provenant de sources non suisses.

Jusqu'au 30 juin 2008, le taux de ces retenues se montera à 15%, pour passer à 20% dès le 1^{cr} juillet 2008 et enfin à 35% dès le 1^{cr} juillet 2011.

Le montant de ces retenues sera calculé en principe sur la base du produit des intérêts brut, mais d'autres impôts et retenues que ceux que prévoit l'accord seront également prix en compte pour ce calcul. 75% des montants ainsi

V

Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra

INITIATIVES

Depuis la parution du dernier numéro, aucune nouvelle initiative n'a été lancée. Les formules de signature des initiatives en cours peuvent être téléchargées en tapant www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis10.html BDK

INITIATIVE «NON AUX NUISANCES SONORES DES AVIONS DE COMBAT»

L'association Helvetia Nostra ainsi que la Fondation d'utilité publique Franz Weber ont lancé une initiative fédérale «Contre le bruit des avions de combat dans les zones touristiques». Cette initiative exige qu'aucun exercice militaire avec des avions de combat ne soit effectué en période de paix dans les zones touristiques de détente. Elle implique la modification de la Constitution suisse, du fait de l'introduction d'un nouvel article 74a (Protection contre le bruit).

L'initiative entend protéger les zones de détente suisses contre le bruit causé par les exercices militaires. Elle est notamment dirigée contre l'augmentation des vols dans l'Oberland bernois prévue par l'aviation suisse et veut sauvegarder la qualité de la vie dans les régions touristiques touchées, tant pour les gens que pour les animaux. La Suisse, pays de vacances, doit demeurer attrayante et cette initiative aurait des effets favorables sur la branche touristique.

VOTATION

Votation fédérale du 25 septembre 2005

Arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre du protocole relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de la Communauté européenne et portant approbation de la révision des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes.

Publicité

swissworld.org

www.revue.ch



Faites-nous donc le plaisir d'une visite.



Information passeport



Voyager aux Etats-Unis sans visa? Oui, mais avec le passeport 03!

Retenez ce qui suit: Les Etats-Unis continueront, en vertu des dispositions actuelles, de vous laisser entrer sans visa après le 26 octobre 2005, si votre passeport est du modèle 03 actuellement en vigueur, et qu'il a été établi avant cette date.

Votre passeport, vous le commandez simplement auprès de la représentation suisse compétente pour votre lieu de domicile. Faites cette démarche dès que possible, mais au plus tard fin août. Car si vous vous y prenez trop tard et que les autorités américaines s'en tiennent à leur échéance, vous serez dans l'obligation, après le 26 octobre, de demander un visa pour entrer aux Etats-Unis ou pour transiter par ce pays.

Hotline: +41 800 820 008

DFJP - 2005/1

perçus seront rétrocédés par la Suisse au pays de domicile du bénéficiaire des intérêts; les 25% restants iront au fisc suisse (partage du produit / revenue sharing).

Sont considérés comme agents payeurs les banques et gérants de fortune suisses, mais aussi les entreprises qui, dans le cadre de leurs activités, gèrent des capitaux et servent des intérêts.

Les bénéficiaires des intérêts ont la possibilité de communiquer volontairement le montant de ceux-ci. L'agent payeur transmet ces indications à l'Administration fédérale des contributions à Berne, qui les communique aux autorités fiscales de l'Etat membre où les personnes concernées sont domiciliées.

On trouvera d'autres informations sur cette question sur les sites www.estv.admin.ch (rubrique «Thèmes clés du DFF» et www.europa.admin.ch (rubrique «Accords bilatéraux II»).

GABRIELA BRODBECK DFAE/SERVICE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

¹ En règle générale, les placements suisses sont soumis à l'impôt anticipé.

Centres de saisie des données biométriques pour le passeport suisse

Le 17 mai 2005, le Département fédéral de justice et police a fixé les centres de saisie des données biométriques pour le passeport suisse.

Dans le cadre du projet pilote de cinq ans, on a prévu 16 centres, soit huit en Suisse et huit à l'étranger. En principe, les passeports suisses pourront être munis de données biométriques dès septembre 2006.

En Suisse, ces centres de saisie seront situés dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Bâle-Ville, des Grisons, de Saint-Gall, du Tessin, de Zurich et de Vaud. Ils couvrent ainsi toutes les

Publicité

La Chaîne du bonheur – solidarité suisse en cas de catastrophes ou de guerres dans le monde. Plus d'infos sur www.bonheur.ch



régions linguistiques du pays. Les représentations suisses suivantes serviront de centres de saisie pour les Suisses de l'étranger: Paris, Francfort, Londres, New York, Toronto, São Paulo, Hong Kong et Sydney.

Les données biométriques nécessaires à l'établissement d'un tel passeport peuvent être saisies dans l'un de ces centres, quel que soit le domicile de la personne concernée. Cela signifie que les Suisses de l'étranger peuvent faire saisir leurs données dans un centre cantonal à l'occasion d'un séjour dans notre pays. Le dépôt de la demande et l'attestation d'identité demeurent soumis aux dispositions actuellement en vigueur. En règle générale, la représentation auprès de laquelle la personne est immatriculée est compétente.

Commander à temps le passeport modèle 03

Dans les derniers numéros de la «Revue Suisse», nous avons indiqué que la procédure d'établissement du passeport suisse actuel (modèle 03) n'est pas modifiée.

Les Suisses de l'étranger qui se rendent aux Etats-Unis doivent savoir que selon les dispositions de ce pays, les détenteurs d'un passeport modèle 03, lisible par ordinateur et établi avant le 26 octobre 2005 pourront continuer à entrer sans visa aux Etats-Unis après cette date. Commandez donc à temps votre nouveau passeport!

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet du passeport suisse dans les numéros 1/05, 2/05 et 3/05 de la «Revue Suisse» (www.revue.ch) ainsi que sur le site www.fedpol.ch à la rubrique «Point de mire». L'Office fédéral de la police a ouvert une ligne d'urgence consacrée à ces problèmes; on peut l'atteindre entre 9 et 12 heures et entre 14 et 17 heures (heure suisse) au numéro +41 800 820 008.

Concernant l'entrée aux Etats-Unis, seuls font foi les renseignements obtenus sur les sites www. unitedstatesvisas.gov, www.dhs. gov/us-visit ou auprès de la représentation américaine la plus proche. GABRIELA BRODBECK

DFAE/SERVICE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

Publicité

Weltweite Krankenversicherung

- ♠ Ab 90 EURO monatlich
- → Versicherer Allianz Wordwide Care

Info: www.auslandsschweizer.com oder

A & S GmbH, Rudolf-Diesel-Str. 14

D-53859 Niederkassel, Tel:++49 (0)228 45953-0 Fax:-33



- Öffentliche Mittelschule mit Internat
 (Mädelsen und Masken)
- (Mädchen und Knaben)Gymnasium
- (ab 7. Schuljahr)Handelsmittelschule (mit Berufsmatura)
- Individuelles Lerncoaching
- Geregelte Studienzeiten
- Zahlreiche Sommer- und Wintersport-Möglichkeiten

Informationen: Telefon 081 410 03 11, Fax 081 410 03 12, www.samd.ch • info@samd.ch